

**COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 20 mars 2025  
Délibération n°32

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le quatorze mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19**

**Présents** : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-Pierre ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; Franck ADISON ; VIESSANT Céline ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; VERNET Laurent ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu

**Absents** : ALDEBERT Gérard

**Procurations** : VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;  
Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : ATTRIBUTION DE LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE TRAITEMENT BACTERIOLOGIQUE DE PUY AILLAUD**

La commune a initié il y a quelques années une étude hydrogéologique afin d'analyser les problématiques AEP de cette UDI. Cette étude, réalisé par HYDRO B CONSEIL a été rendue en fin d'année 2024 et a conduit aux éléments suivants : la source de la Barre du Chat est une ressource intéressante mais présentant des problématiques de pollution bactériologique associé à un problème de turbidité. La source du Goitreux est une ressource intéressante mais qui demande des travaux de reprise du captage.

Fort de ces éléments, la commune souhaite avancer en prévoyant les travaux suivants :

- Mettre en place un traitement par UV juste en sortie du réservoir de PUY AILLAUD associé à un suivi de la turbidité asservi à une vanne motorisée de bypass
- Mettre en place un traitement spécifique pour le restaurant d'altitude du domaine skiable de PELVOUX.

Il convient d'attribuer le contrat de maîtrise d'œuvre au groupement des Alpes Ingénierie Aménagement et Hydrétude d'un montant total de 21 330€.

Vu l'article R.2122-8 du code de la commande publique ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :**

**D'attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre au groupement Alpes Ingénierie Aménagement et Hydrétude d'un montant total de 21 330€.

**D'autoriser** madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce contrat.

**Le maire**  
**Gaëlle MOREAU**



**La secrétaire de séance**  
**Maryline FISCHER**

